

MAINS LIBRES

Réunion du 4 Septembre 2007

Compte-rendu : Elisabeth Bourguinat/Arnaud Vignon

Présents : Elisabeth Bourguinat, Bernard Blot, Frédérique Colson, Bernard Dubois, Drahamani Gary, Michel Morin, Marie-Ange Schiltz, Gilles Pourbaix, René Brousse, Marie-France Trucchi-Boyer, Patricia Noth, Arnaud Vignon

Excusés : Françoise Aba, Richard Fleury, Redouane Belmokadem.

Lieu : Cerise

Début de la réunion à 18 h 10

Elisabeth introduit la réunion avec 4 points à l'ordre du jour :

attribution des ordinateurs :

distribution du café

utilisation du cahier de liaison

rôle du responsable de permanence.

Marie- France fait part d'un problème dont elle parlera plus en détail en fin de réunion. Elle ne souhaite plus être de permanence le Vendredi Soir, mais plutôt un matin.

1 - Attribution des ordinateurs

Un tour de table est fait sur le sujet :

Gilles: il y a eu peu de monde pendant les vacances, et donc peu de problèmes, mais le nombre de 4 ordinateurs lui paraît insuffisant.

Elisabeth: la ville propose des ordinateurs à 8 euros, on pourrait s'en procurer 2.

Gilles : il manque des prises réseau dans le local micro; on pourrait mettre des micros dans les différents locaux, mais cela posera des problèmes d'utilisation.

Elisabeth : on pourrait avoir des postes non raccordés au réseau. Problème à préciser lors de la prochaine réunion du groupe informatique.

Marie-Ange : la saisie des données sur la fréquentation peut se faire sur un ordinateur non connecté, mais il faut pouvoir se concentrer, et cela prend du temps : il faut que Bernard D puisse disposer de temps pour cela.

Philippe : une demi-heure par personne lui semble suffisant. Le problème vient essentiellement des personnes qui jouent sur internet et que cela ennuie de quitter leur jeu. On pourrait dédier certains ordinateurs aux jeux.

Gary : une demi-heure par personne lui semble également suffisant. A l'Agora, la durée est de 15 mn, et on ne dépasse pas ce temps même s'il n'y a pas de demandes pour après. Si on a un travail important, on peut réserver un micro pour la semaine suivante pour 1 heure. A la bagagerie, il faudrait que les personnes qui ont besoin de faire des papiers ou un travail important soient prioritaires. On peut demander gentiment à quelqu'un qui joue de laisser sa place pour quelques minutes.

Gilles : on pourrait prévoir un micro pour les longs travaux sur un micro non connecté, sans jeu, mais avec une clef USB pour pouvoir ensuite transférer les fichiers si nécessaire.

Elisabeth.: il faut garder en tête l'objectif qui est que tous les SDF qui le souhaitent puissent accéder à un ordinateur, et d'encourager ceux qui ne savent pas encore trop s'en servir à le faire. On pourrait conserver la proposition de Bernard B de proposer à chaque usager, lorsqu'il arrive, à la fois s'il veut un café et s'il veut utiliser un ordinateur, de façon à inciter les plus timides ou inexpérimentés à le demander. Si un ordinateur est libre, il y va tout de suite ; si les ordinateurs sont occupés depuis moins d'une demi-heure, il attend son tour ; si un des ordinateurs est occupé depuis plus d'une demi-heure, on demande à la personne de céder sa place.

Bernard D: le règlement intérieur fixe une règle qui n'est pas impérative mais qui est à appliquer en cas de besoin. Il y a une augmentation importante des adresses e-mail, et donc des utilisateurs supplémentaires. Le poste administratif peut être accessible à tous, les travaux administratifs restant prioritaires.

René : la conclusion de la réunion précédente était qu'il fallait mettre de la convivialité : il est donc d'accord pour proposer systématiquement l'ordinateur dès l'arrivée des gens et il le fait déjà, mais si des ordinateurs restent libres, un utilisateur peut dépasser la demi-heure.

Bernard B: cela pourrait être mis dans le règlement. Si on reste plus longtemps qu'une demi-heure, on doit quitter le poste dès qu'il y a un besoin qui s'exprime.

Bernard D : la destination originelle des ordinateurs est indiquée dans le règlement intérieur : « *Quatre ordinateurs sont mis à disposition des adhérents pendant les heures de permanence afin de pouvoir consulter leurs messageries et d'effectuer tous travaux d'écritures, de recherches ou autres...* ». Les activités citées doivent être prioritaires par rapport aux autres.

Michel : d'accord avec la proposition précédente. En ce qui concerne le problème des sites porno, il sait que ceux-ci sont a priori interdits dans les endroits publics, mais pour sa part ça ne le gêne pas vraiment que quelqu'un en regarde.

Elisabeth : Dans un lieu public on ne peut pas laisser regarder des sites pornos. Il faut s'aligner sur ce qui se fait à l'extérieur, dans les cyber-cafés, or il est interdit de consulter de tels sites dans les cyber-cafés.

Gilles : des propositions vont être faites par le groupe micro pour l'installation d'un dispositif de contrôle.

Elisabeth : Il faut voir comment on procède à la Clairière. Nous avons déjà parlé de cette question et tout le monde était d'accord sur le fait qu'on ne devait pas consulter de sites pornos. La seule question était de savoir si on adoptait le contrôle parental ou si on faisait confiance aux gens pour respecter la règle, avec un contrôle collectif.

Frederique : Il y a une seule personne qui accède à ces sites, toujours la même. Il faudrait lui donner un avertissement.

Gilles : des recommandations seront faites au prochain CA le 11 Septembre (le groupe se verra le 10 à la Bagagerie).

Conclusions

Elisabeth propose les conclusions suivantes, en précisant qu'il s'agit d'expérimentations, sans toucher au règlement intérieur.

On demandera systématiquement à tout arrivant s'il souhaite un ordinateur.

On gèrera les priorités : le travail passe avant le jeu.

On affichera l'interdiction d'accès à des sites pornographiques en prenant référence sur les cyber-cafés du quartier et sur La Clairière.

2 - Distribution du café

De l'avis général, il n'y a plus de problèmes sur ce sujet, et le café est sur la table pendant toute la permanence.

Elisabeth propose là aussi de ne pas toucher au règlement, et d'expérimenter : l'objectif n'est pas de restreindre pour restreindre, mais de faire en sorte que tout le monde puisse avoir du café chaud jusqu'à la fin de la permanence.

Bernard D. : il faut que le café soit servi dans des petits gobelets. Le problème du café ne se limite pas au café lui-même, il y a tous les consommables qui vont avec (gobelets, filtres, etc...).

Frédérique note que les gens se sont peu à peu habitués à mieux doser le café qu'au début.

Elisabeth souligne qu'une autre contrainte est de faire en sorte de pouvoir continuer à offrir des boissons chaudes toute l'année : notre budget de fonctionnement n'est pas extensible.

Bernard D indique que pour cette année, nous sommes sûrs de pouvoir couvrir les frais. Pour l'année d'après, il faudra trouver d'autres ressources.

Elisabeth pense qu'il faudrait demander à Patrick de faire le point sur ce que nous coûtent les boissons chaudes (en incluant les gobelets etc.). Si c'est peu de chose et si nous pensons pouvoir trouver les ressources correspondantes, il n'y a pas besoin d'être trop regardant.

En conclusion :

Le problème est avant tout économique : il faut disposer du budget nécessaire. Pour pouvoir s'en faire une idée, il faut faire les comptes et faire le point à la prochaine plénière.

3 - Le cahier de liaison

L'idée a été proposée de passer à un agenda avec une page par jour divisible en deux (pour le matin et le soir).

On inscrira, en restant le plus factuel possible :

- le nom, la présence et la ponctualité des bénévoles de permanence
- les visiteurs extérieurs à Mains Libres
- les problèmes de matériel ou de fournitures
- les incidents qui sont signalés au CA (voir ci-dessous)

On ne citera personne nommément et la personne qui remplira l'agenda signera ses déclarations pour éviter tout effet de « délation » et de « lettre anonyme ».

En ce qui concerne les avertissements donnés lors de la permanence suite à des infractions au règlement, Marie-Ange propose que ce ne soient plus les permanents qui donnent les avertissements, mais le CA, car cela aura plus de poids. Les permanents devraient simplement indiquer sur le cahier qu'une infraction a été commise et qu'ils le signalent au CA. Ils peuvent prévenir le CA soit par la biais d'un membre du CA présent sur place, soit par mail, soit par téléphone. Le nom de la personne concernée ne sera pas indiqué sur le cahier, en revanche il sera communiqué au CA, de sorte que celui-ci puisse voir s'il y a lieu de donner un avertissement ou une autre sanction.

L'agenda fait consensus et devrait être mis en place tout de suite.

4 - Le responsable de permanence

Elisabeth rappelle que la règle est qu'il n'y a pas de responsable, si ce n'est pour le planning : on n'a pas besoin de responsable pour se répartir les tâches d'accueil, de service du café, de ménage, etc. En cas d'incident, elle rappelle que le règlement sous sa forme actuelle prévoit que tous les permanents sont solidairement responsables pour faire face à cet incident. Elle pense même que tous les adhérents doivent intervenir en cas de problème.

Frédérique estime cependant que les permanents doivent avoir la priorité : elle rappelle la fois où quelqu'un qui n'était pas de permanence avait noté quelque chose dans le cahier. Elisabeth est d'accord : c'est seulement au cas où les permanents n'arrivent pas à faire face que les autres adhérents doivent intervenir.

Michel estime que le conflit qui a eu lieu entre Daniel et les autres membres de la permanence se serait mieux passé s'il y avait eu un responsable.

Elisabeth pense que c'est au contraire parce que Michel croyait qu'il y avait un responsable et que ce dernier devait intervenir en priorité qu'il n'a rien fait et que l'incident a dégénéré.

Michel indique que par la suite, lors d'autres incidents du même type, il est effectivement intervenu d'emblée et a mis fin à l'incident.

René pense que c'est le fait de ne pas savoir s'il devait intervenir ou non qui a posé problème. Dans la mesure où l'on sait maintenant que tous les permanents ont la responsabilité d'intervenir, on peut réagir tout de suite efficacement.

Michel se satisferait d'une mesure provisoire d'expérimentation où chaque équipe aurait la liberté de se nommer un responsable (tournant par définition), pendant une période transitoire de 3 mois. Cela dit, il ne sait pas ce qu'en penseraient ses propres coéquipiers, car il ne leur en a pas parlé.

Frédérique est d'accord sur le fait qu'il est plus facile de régler un problème avec une personne qu'avec toute l'équipe.

Philippe estime que le problème avec Daniel se serait passé de la même façon s'il y avait eu un responsable et conclut que tous les permanents sont responsables. Il estime que désigner un responsable, même tournant, ne correspondrait pas à l'esprit de la Bagagerie.

Gary insiste sur le fait que Daniel a cherché à faire des clans et à nuire à l'association et qu'il faut à tout prix éviter que ce genre de chose se reproduise. Il pense qu'on peut toujours changer le règlement mais à condition que ça aide la bagagerie à mieux fonctionner et à rester « une famille ».

Gilles est également partisan de la responsabilité collective de l'équipe. Lors d'un incident récent, il a réglé le problème collectivement avec Richard et Philippe.

René s'oppose à l'idée d'un responsable (sauf peut-être pour le cahier). Quand il y a un problème dans sa permanence, c'est le plus proche qui intervient et il reçoit le soutien des autres si nécessaire.

Marie-France souhaite qu'il y ait un ADF présent à chaque permanence, parce que quand les SDF sont entre eux, certains veulent tout régenter. Elle a peur de certaines personnes qui se sont montrées violentes avec elle en dehors de la bagagerie et ne souhaite plus être de permanence le soir afin de pouvoir aller se coucher sans attendre la fin de la permanence.

Bernard B est partisan de « jouer collectif », et de s'opposer ensemble aux perturbateurs.

En conclusion, l'avis général est de ne pas changer le mode de fonctionnement actuel : tous les permanents sont co-responsables. En revanche, on peut si l'on veut instaurer un tour de rôle pour remplir le cahier.